

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du 3 mai 2022 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue mardi le 10 mai 2022 à 19 h 3 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : mesdames Lyne Clermont et Josée Castonguay, conseillères

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

2022-05-178

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance d'ajournement soit ouverte à 19 h 3.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-179

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Lanoraie, présentés par M. Paul Michaud, CPA auditeur CA, de la firme Michaud Clément inc., soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-180

PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à publier une offre d'emploi pour un poste en ressources humaines.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE

2022-05-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 46.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire